

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 22

## ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2023

---

TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES - (N° 682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 22

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du Gouvernement supprime l'article 3 afin de lever le gage sur cette proposition de loi.